

Procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire de Téléverbier SA **du 27 mars 2009** **au Mercure Hôtel du Parc, à Martigny**

M. Jean-Pierre Morand, président, salue les actionnaires et invités présents.

Avant d'ouvrir l'assemblée générale, M. Morand demande d'avoir une pensée pour M. Albert Meilland, décédé. M. Meilland a fait partie du Conseil d'administration et des fondateurs de Téléverbier.

Il ouvre ensuite formellement l'assemblée générale et fait part de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Formation de l'assemblée générale
2. Approbation du dernier procès-verbal
3. Commentaire du rapport annuel 2008 et des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 octobre 2008, ainsi que des comptes consolidés du même exercice.
4. Rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés.
5. Approbation des comptes :
 - 5.1. Approbation du rapport annuel 2008
 - 5.2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007-2008
 - 5.3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007-2008
6. Affectation du bénéfice
7. Décharge aux membres du Conseil d'administration
8. Renouvellement d'une partie du Conseil d'administration
9. Renouvellement du mandat de l'organe de révision
10. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires
11. Divers

1. Formation de l'assemblée générale

Désignation du secrétaire et des scrutateurs

Le procès-verbal sera tenu par Mme Claudine Jacquier, secrétaire du Conseil d'administration, désignée secrétaire de l'assemblée.

Messieurs André Devanthery, Fiduciaire Fidag, et Johnny Baumann sont nommés scrutateurs.

Contrôle des présences

Après contrôle effectué à l'entrée, il est constaté que sur un total de 1'400'000 actions de CHF 15.-- de valeur nominale chacune, pour un montant de CHF 21'000'000.--, 111 actionnaires sont présents ou représentés pour un total de 846'841 actions (CHF 12'702'615.--), représentant 60.49 % du capital. La majorité absolue requise par la loi et les statuts est de 423'421 voix.

Constatations concernant la convocation de l'assemblée générale au Bulletin officiel du canton du Valais, à la Feuille officielle suisse du Commerce et au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires, France).

Le président constate que conformément aux statuts, l'assemblée générale a été régulièrement convoquée par insertion dans le Bulletin officiel du canton du Valais du 6 mars 2009, dans la Feuille officielle suisse du Commerce du même jour et dans le BALO du 20 février 2009.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2008

Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2008.

Il est rappelé que ce procès-verbal a été publié sur le site de la société. Sur proposition du président, il est approuvé à l'unanimité, par main levée, sans que lecture en soit demandée.

3. Commentaires du rapport annuel 2008 et des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 octobre 2008, ainsi que des comptes consolidés du même exercice.

Le président présente le rapport du Conseil d'administration sur la base de la présentation projetée à l'assemblée générale.

M. Morand relève qu'un changement interviendra au sein du Conseil d'administration.

En effet, M. Christophe Dumoulin, président de la commune de Bagnes, sera remplacé par un autre représentant de la commune.

M. Morand remercie d'ores et déjà M. Dumoulin pour le travail effectué au sein du Conseil. Il relève l'importance d'avoir un rapport étroit avec la commune, d'où la nécessité de sa représentation au CA.

Par rapport à l'organigramme de la société, aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

Le Président donne ensuite des renseignements sur les activités propres à l'entreprise, à savoir un grand domaine skiable leader en Suisse romande, comprenant les domaines de Verbier (La Tzoumaz, Bruson) et des 4 Vallées (Nendaz, Veysonnaz, Thyon), 6 restaurants d'altitude + 1 restaurant d'entreprise, 5 maisons de vacances.

Il donne également quelques informations sur nos filiales et participations, soit :

- STA, la plus importante ;
- Verbier Sport+ : Téléverbier profite d'un service commercial plus performant et moins onéreux. L'opération Verbier Sport +, en place depuis 4 ans, est un véritable succès.
- Mayens de Bruson Développement SA : il s'agit d'une société pivot qui a recueilli les droits d'emption sur le secteur de Bruson.
- GéoSnow SA : il s'agit d'une nouvelle société qui sera présentée en fin d'assemblée par M. Gilles Cottet, directeur de STA.

Ces quatre sociétés sont consolidées par intégration globale.

Par contre, les trois sociétés ci-après font l'objet d'une consolidation par mise en équivalence :

Télé-Thyon SA : Nous ne pouvons que nous féliciter de la bonne collaboration et cette année, Télé-Thyon se profile avec de très bons résultats.

- Chez Dany SA : cette participation a été prise pour la sauvegarde d'un restaurant important sur le plan de l'image de Verbier.

- 4 Vallées SA : Il s'agit d'une société de service dans laquelle les partenaires des 4 Vallées collaborent pour développer notamment leurs produits. La collaboration fonctionne bien avec l'appui du président, M. Christian Melly.

Le total des employés du groupe s'élève à 462 salariés.

M. Morand relève qu'au niveau des remontées mécaniques, un effort important a été réalisé notamment par la mise en place d'installations de grande qualité.

De plus en plus, il est travaillé à une intégration du secteur Savoleyres au secteur Verbier afin de pouvoir à terme offrir un grand produit à la clientèle.

S'agissant des chiffres-clés, le chiffre d'affaires atteint un nouveau record historique par CHF 55.6 mios. Il s'agit également du meilleur résultat opérationnel.

Il est également constaté un record des journées skieurs par 1'116'893 contre 978'000 l'année passée. Ce résultat peut s'expliquer par les conditions exceptionnelles de cet hiver. Il est également relevé que le ski, qui avait tendance à devenir une activité marginale dans l'esprit des gens, est redevenu un centre d'intérêt. Cette augmentation est d'autant plus remarquable qu'elle intervient lors d'une saison où l'enneigement a été satisfaisant pour toutes les stations.

Le succès de la relance du ski local, par l'offre d'un abonnement régional à prix très intéressant, a toutefois influencé négativement le prix moyen à la journée qu'il faut sans cesse travailler.

Tous les ratios-clés 2007-2008 ont augmenté alors que le ratio dette nette /capitaux permanents baisse de plus de 5 points.

Au niveau des conditions générales, nous avons bénéficié d'une météorologie hivernale très favorable, ce qui a eu un impact très important et positif sur le chiffre d'affaires et les résultats.

Il a été également constaté que lorsque tout le domaine est ouvert, et notamment grâce à Savoleyres, les pointes de clientèle sont parfaitement absorbées.

Par rapport au management, M. Morand relève qu'aucun changement n'est intervenu au niveau de la direction générale. Il fait part de deux modifications au sein de la direction élargie : remplacement de M. Jacques Rudaz par M. Jean-Bernard Boschung, comme chef des travaux, et de Mme Tiphaine Artur par Mme Michèle Cassani, comme responsable marketing. D'autre part, la réorganisation de l'encadrement continue.

S'agissant de la gestion opérationnelle du domaine, l'année a été intense mais maîtrisée, que ce soit au niveau des heures liées à l'ouverture précoce du domaine et au maintien de la grande qualité d'entretien du domaine et de la limitation des besoins en enneigement mécanique au vu des conditions mais également grâce à GeoSnow.

M. Morand relève le dynamisme de l'équipe commerciale, le décollage des ventes sur Internet, le succès de la nouvelle ligne tarifaire locale tendant au développement de la pratique du ski chez les jeunes, la bonne tenue des heures malgré la hausse du chiffre d'affaires et un plan marketing revitalisé.

Il est également constaté la poursuite de la montée en puissance de nos restaurants d'altitude qui démontre le bien-fondé de l'implantation de petites unités. Un nouveau palier a été franchi dans les marges d'exploitation.

La nouvelle buvette de la Croix de Cœur a amené un complément significatif sur le domaine de Savoleyres. La clientèle a été mieux servie par un restaurant de Savoleyres mieux organisé et plus performant. Le nouveau bar des Etablons montre des résultats très positifs. Le nouvel igloo installé au sommet du Mont-fort permet de mettre en valeur la destination Mont-Fort qui n'offrait jusqu'à maintenant aucun abri ou moyen de se restaurer.

En résumé, un gros effort a été consenti sur la restauration ces deux dernières années. La progression va continuer.

M. Morand relève que le restaurant de M. Christian Sarbach, aux Attelas, a obtenu le titre de meilleur restaurant d'altitude en Europe pour 2008. Il adresse ses félicitations à M. Sarbach, présent dans la salle.

Aux Ruinettes, le Cristal propose désormais une restauration de grande qualité et amènera certainement un plus sur le domaine.

Le Mignon a été avantageusement remplacé par le nouveau restaurant du Rouge.

Les investissements de l'exercice se montent à un total de CHF 15'100'000.--, soit en particulier les remontées mécaniques pour MCHF 7.5, les machines pour MCHF 3, le service des pistes pour MCHF 2.3.

Au niveau de l'aménagement du Col des Mines, il avait été prévu de dégager le chemin jusque et y compris au Col. Le repérage de la route a cependant été perdu suite aux avalanches. Les réflexions continuent afin de trouver une solution pour l'année prochaine.

S'agissant des investissements sur les pistes, des travaux ont été effectués, notamment sur la piste de luge de la Tzoumaz pour la séparation des flux skieurs-lugeurs, qui représentaient un vrai danger, particulièrement à l'arrivée à la Tzoumaz.

Il a été procédé à l'aménagement de la piste des Fontanays.

Le Chalet Blanc a été rénové. Il s'agissait d'une infrastructure de vacances pour les groupes, dont les conditions devenaient indignes. Une demande est parvenue d'un groupe de clients privés afin de créer un club privé. M. Morand pense qu'il est important, dans une station comme Verbier, de disposer d'une palette de propositions pour tous nos clients et de ce point de vue, le Chalet occupe adéquatement le créneau haut de gamme. Il tient à saluer le travail remarquable qui a été effectué, notamment sur le plan architectural.

STA (Services Techniques Alpains SA) a réalisé un exercice conforme aux espérances. La société est de moins en moins dépendante de Téléverbier pour devenir, à terme, complètement indépendante.

Télé-Thyon SA présente également de bons résultats, avec un nouveau record historique de recettes et un retour à une distribution de dividende. Son premier renouvellement d'installation est réussi par l'offre au public du nouveau télésiège d'Ethérola dont le coût s'est élevé à MCHF 7.5.

Au niveau opérationnel, les 4 Vallées SA fonctionnent bien avec notamment un budget marketing partiellement commun et des accords sur la politique tarifaire.

S'agissant des rapports inter-sociétés, Téléverbier n'a pas pu obtenir la possibilité d'entrer de manière plus importante dans le capital de Télénendaz. Une intégration plus importante permettrait de résoudre plus facilement certains problèmes. Le but de Téléverbier, en tant qu'actionnaire minoritaire, est d'avoir une base de collaboration correcte.

Au niveau des passages, l'objectif à terme est que le partage doit être fait de manière équitable, ce qui n'est pas encore complètement le cas actuellement.

Le projet de Médran/3 Rocs semble en bonne voie de réalisation. Toutes les oppositions sont levées ou en passe de l'être. Le plan de quartier et le plan de zone pourraient être homologués encore dans le courant de la première partie 2009. L'objectif de réalisation se situe dans les années 2009-2012.

Il reste à savoir si les promoteurs seront aptes à assumer les investissements.

Dans le projet Bruson, les dossiers ont été déposés à Berne et au Canton. Aujourd'hui, il faut absolument aller vers l'homologation du plan de quartier. Il existe une ferme volonté de Téléverbier et de la Commune de développer Bruson. L'objectif de réalisation du projet est 2011-2013.

Le Président passe la parole à M. Eric Balet pour la présentation des comptes.

M. Balet fait part des résultats de l'exercice ainsi que de la situation financière de la société au 31 octobre 2008.

Il est rappelé que les comptes répondent aux normes des règles internationales (IFRS).
Le chiffre d'affaires consolidé laisse apparaître un total des produits d'exploitation de MCHF 55.6, en augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente.
Le résultat net, après impôts et amortissements, s'élève à MCHF 6.3 contre MCHF 4.5, soit une augmentation de 40.1 %.
Le résultat net par action est de 4.52 contre 3.22 en 2008, soit une augmentation de 40.1 %.

STA a produit un exercice fiscalement positif puisque des impôts ont été perçus pour la première fois dans l'histoire de la société.
D'autre part, grâce aux bons résultats, des provisions ont été constituées pour risques et charges.

Dans les comptes sociaux, soit ceux qui doivent être adoptés par l'assemblée générale, le chiffre d'affaires ascende à MCHF 52.3 (MCHF 46.6 en 2007) pour un total des charges (charges d'exploitation + amortissements et provisions) de MCHF 47.3, d'où un résultat net de l'exercice de 2.6. La différence significative par rapport à l'année précédente est l'augmentation du poste provisions. Les chiffres ont été finalement admis par le fisc, après négociations.

M. Balet passe la parole à M. Christian Burrus qui poursuit l'ordre du jour en donnant quelques informations sur la vie boursière de la société.

Au niveau de l'actionnariat, il n'est pas constaté de changements importants.
Quant à la vie boursière, l'année 2008 a été extrêmement chahutée pour toutes les entreprises. Pour les entreprises de remontées mécaniques, il n'y a eu aucune corrélation entre le marché boursier et les chutes de neige,
Le titre de Téléverbier s'est bien tenu tout au long de l'année. Il a été constaté une variation située entre 54€ et 43€, d'où un cours moyen de 4579€ contre 47.33€ en 2007. La stabilité est remarquable.
Il est également constaté une très forte augmentation du prix de l'action depuis l'entrée en bourse qui s'est finalement stabilisé entre 40 et 45€.

M. Burrus termine l'ordre du jour de la présente assemblée par le vote des résolutions.
Il passe la parole à M. Philippe Pierroz, de la Fiduciaire Fidag, pour le point 4 de l'ordre du jour.

4. Rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés

M. Philippe Pierroz, en sa qualité d'organe de révision, a vérifié les comptes annuels sociaux et consolidés de la société pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2008.
Les rapports se trouvent en pages 57 et 63 du rapport annuel.
Le contrôleur certifie qu'aucun événement n'est intervenu entre cette date et l'assemblée générale qui aurait pu modifier leurs conclusions.
Il rappelle que la responsabilité des comptes incombe au Conseil d'administration alors que la mission de l'organe de révision consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant.
La révision des comptes a été effectuée selon les normes d'audit suisses ainsi que selon les International Standards on Auditing (ISA) pour les comptes consolidés.
L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels soumis tout en félicitant la société pour les excellents résultats obtenus.

5. Approbation des comptes

- 5.1. Approbation du rapport annuel 2008
- 5.2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007-2008
- 5.3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007-2008

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2008.

Comme aucune question n'intervient, le vice-président prie les actionnaires de bien vouloir se prononcer par main levée.

Le rapport annuel et les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

6. Affectation du bénéfice

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du bénéfice :

Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 octobre 2008	CHF	2'610'632.--
Report de l'exercice précédent	CHF	<u>4'626'972.--</u>
A la disposition de l'assemblée générale	CHF	7'237'604.--
Dividende	CHF	1'960'000.--
Dotations à la réserve légale	CHF	100'000.--
Dotations à la réserve spéciale	CHF	100'000.--
Report à nouveau	CHF	<u>5'077'604.--</u>
Total	CHF	7'237'604.--

La somme de CHF 1'960'000.-- correspond à un dividende brut de CHF 1.40 par action (9.33 % sur le nominal de CHF 15.--).

Le vice-président demande aux actionnaires de bien vouloir se prononcer par main levée.

La résolution du Conseil d'administration concernant la répartition du bénéfice est acceptée à l'unanimité.

7. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Par main levée, les actionnaires acceptent, à l'unanimité, de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

8. Renouvellement d'une partie du Conseil d'administration

Les mandats de MM. Christian Burrus, Alex Hoffmann, Angelin Luisier, Gérard Michellod, Philippe Roux, Christophe Dumoulin, Frédéric Véron et Paul Von Krause arrivent à terme. M. Christophe Dumoulin ne se représente pas.

Le Conseil d'administration propose de renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat de MM. Christian Burrus, Alex Hoffmann, Angelin Luisier, Gérard Michellod, Philippe Roux, Frédéric Véron et Paul Von Krause.

Le Conseil d'administration propose de nommer comme nouveau membre M. Eric Fumeaux, proposé par le Conseil communal de Bagnes.

M. Burrus passe la parole à M. Christophe Dumoulin.

Ce dernier rappelle que lors de l'assemblée générale du 28 avril 2000, M. Guy Vaudan, président de Bagnes, a été nommé administrateur de Téléverbier répondant ainsi au souci de Téléverbier et de la commune d'avoir un représentant communal au sein du Conseil d'administration.

Cependant, la sérénité n'était pas le moindre mot de cette assemblée générale.

Aujourd'hui, après 3 périodes de 3 ans, le climat a très positivement évolué et le rôle du président de la commune au sein du CA de Téléverbier n'est plus le même.

M. Dumoulin s'est efforcé de défendre les intérêts de la commune et de Téléverbier sans rencontrer de conflits d'intérêts. Dans un climat serein, il a pris la décision en accord avec le Conseil Communal de ne pas renouveler son mandat d'administrateur. Il félicite le Conseil d'administration et l'ensemble de la direction de Téléverbier du chemin parcouru depuis 2000 au profit de Verbier, de la commune et des autres régions concernées. Le Conseil communal de Bagnes souhaite que sa participation à l'actionnariat soit représentée au sein du Conseil d'administration. C'est pourquoi, il propose la candidature du conseiller communal M. Eric Fumeaux, candidature soutenue par le CA de Téléverbier.

M. Dumoulin présente M. Fumeaux, nouveau membre du Conseil communal qui a assumé le secrétariat du Conseil Général pendant plusieurs années et qui est proposé pour ses compétences mais également pour sa parfaite connaissance du tissu touristique et économique de Verbier.

M. Fumeaux informe l'assemblée de son parcours professionnel. Actuellement actif dans le domaine de l'immobilier à Verbier, il est également administrateur de Chez Dany et de la société qui a racheté le bâtiment des Ruinettes. Il se déclare honoré d'être présenté à la candidature au Conseil d'administration de Téléverbier et assure la société de ses compétences et de son énergie à maintenir les acquis de la société et à son développement futur. Il remercie d'avance pour la confiance témoignée.

M. Burrus remercie M. Dumoulin pour les bonnes relations et le travail accompli durant son mandat au sein du Conseil d'administration de Téléverbier. C'est avec plaisir que son successeur sera accueilli.

La proposition du Conseil d'administration de nommer M. Eric Fumeaux comme nouveau membre du Conseil d'administration de Téléverbier est acceptée à l'unanimité, par main levée.

Il est également accepté, à l'unanimité par main levée, de renouveler pour une période de 3 ans, les mandats de MM. Christian Burrus, Alex Hoffmann, Angelin Luisier, Gérard Michellod, Philippe Roux, Frédéric Véron et Paul Von Krause.

9. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la fiduciaire Fidag SA, comme organe de révision.

Le renouvellement du mandat de Fidag SA est accepté à main levée et à l'unanimité, pour la durée légale d'une année.

10. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires

Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2009-2010, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001-2002.

A l'unanimité, à main levée, la reconduction du système est acceptée.

11. Divers

11.1 Information sur la saison en cours

M. Burrus relève un premier tiers de saison « de rêve » avec un enneigement précoce et abondant, ce qui a permis l'ouverture du domaine dès le 7 novembre 2008 déjà. La période de Noël a été excellente et une belle avance était constatée en termes de chiffre d'affaires. Le deuxième tiers de la saison a été mitigé avec une météo moins favorable. Il a ainsi été constaté une petite perte de chiffre d'affaires en semaines. Cependant, le chiffre d'affaires total est toujours en légère progression sur l'an dernier. Le troisième tiers de la saison a bien débuté. Les résultats dépendront des 2 semaines de Pâques.

Au 26 mars au soir, le chiffre d'affaires ascende à MCHF 39'075. Il reste MCHF 5 à réaliser pour battre le record de l'année passée et 4 semaines d'exploitation, y compris la période de Pâques.

Trois établissements supplémentaires impactent positivement les résultats du secteur restauration, soit :

- le petit restaurant de la Croix de Cœur
- le bar des neiges des Etablons (50%/50% avec le Ski-Club des Etablons)
- le bar/buvette du Mont-Fort

Globalement, l'exercice en cours laisse augurer une augmentation du chiffre d'affaires mais également une hausse du coefficient d'exploitation.

En termes d'investissements, il s'agira d'une année de transition où aucune installation lourde n'est prévue.

Les seuls investissements consisteront au renouvellement de la concession pour Tortin-Gentianes (MCHF 2.2), aux travaux d'enneigement mécanique sur le bas des pistes (MCHF 1.5), à l'achat de dameuses et véhicules pour MCHF 1.85 et à divers travaux pour MCHF 1.4.

11.2 Intervention

Une actionnaire demande quelques explications au niveau de la sécurité, à la suite de l'accident mortel qui a eu lieu à la Chaux. Elle demande s'il ne serait pas possible d'éclairer les endroits dangereux par temps de brouillard.

M. Balet déplore les accidents mortels survenus. Il relève cependant qu'ils ont lieu surtout hors pistes et non sur le domaine skiable balisé.

Il relève également un cas mortel survenu dans le vallon d'Arbi, un jour où la piste était fermée et où Téléverbier préparait l'accès avec la fraise à neige. Une personne a voulu traverser l'avalanche ; elle a fait une chute dans les rochers et a perdu la vie.

M. Balet informe les actionnaires que la société ne connaît pas d'augmentation des accidents qui se chiffrent à 600 pour la saison. Au contraire, malgré une augmentation de 10% de la clientèle l'année dernière, leur nombre est resté stable, voire même a diminué d'une unité.

En ce qui concerne le problème évoqué par rapport aux clients qui sortent du domaine skiable par temps de brouillard, il existe des balises lumineuses. Leur mise en place n'est cependant pas aisée. Il conviendrait d'étudier la possibilité de signaler les bords des pistes balisées par des flashes.

11.3. Intervention de M. Monnet

M. Monnet relève des projets potentiels importants en plaine, dans la région de Riddes. Il demande où se situe la construction éventuel d'un téléphérique Riddes – La Tzoumaz dans le plan d'investissements de la société.

M. Morand répond que le projet de la remontée mécanique existe et qu'il en a été discuté avec la commune de Riddes, laquelle envisage le fait d'utiliser cette installation comme un transport public.

A ce stade, il s'agit d'un projet purement conceptuel. Une étude de faisabilité sera réalisée en temps utile, notamment au niveau financier.

Pour Téléverbier, le projet présente potentiellement un grand intérêt. Il s'agirait d'une porte sur la plaine et d'une entrée dans un domaine skiable depuis le niveau zéro.

11.4. Intervention de M. Georges Gagnebin

M. Gagnebin apporte les remerciements de tous les festivaliers au Conseil d'administration et à la direction de Téléverbier pour les très bonnes relations entretenues durant toutes ces années, en rapport avec l'organisation du Verbier Festival & Academy.

Il relève les moments délicats que traverse actuellement le VFA.

Il souhaite plein succès au projet 3 Rocs, malgré le fait que le nouvel aménagement de Médran signifie l'obligation de déménager pour le VFA. Il est cependant important que Verbier se dote d'hôtels prêts à accueillir sa clientèle.

Une solution pour un nouvel emplacement semble se dégager avec la commune de Bagnes.

M. Gagnebin félicite les dirigeants de la société pour les très bons résultats obtenus.

M. Morand le remercie pour ses propos.

Plus personne ne désirant intervenir dans les divers, M. Burrus passe la parole à M. Gilles Cottet, directeur de STA SA, pour la présentation de GéoSnow SA.

M. Cottet relève qu'il a été formé, sous la raison sociale GeoSnow SA, une société anonyme qui a pour but la conception, la commercialisation et la diffusion de systèmes de géosuiivi d'engins de damage ou d'autres véhicules, de protection des travailleurs isolés, de surveillance du manteau neigeux par géoradar/GPS, ainsi que la conception, le développement, la commercialisation, l'acquisition et l'importation de technologies destinées à l'exploitation, à la gestion et à la sécurisation des domaines skiables, ainsi que toutes activités commerciales et/ou financières en relation avec les buts précités.

Les partenaires sont STA SA et CGx Mountain (solutions de gestion des domaines skiables).

Le système exclusif développé par Geosnowa obtenu le Swiss Mountain Award lors de l'assemblée générale des Remontées Mécaniques Suisses 2008, à Pontresina. Ce prix confirme l'intérêt du produit. A ce jour, ce sont 44 machines qui sont équipées par cet outil de gestion d'économie de synthèse et de rationalisation d'un domaine skiable.

Geosnow permet aux entreprises de remontées mécaniques de diminuer leurs frais, notamment les heures de damage et la consommation d'eau et d'énergie.

Chaque dameuse dispose d'un écran tactile permettant en temps réel le suivi des hauteurs de neige, des dangers sur la piste, des autres dameuses, etc.

Cet hiver, plusieurs sociétés ont été équipées du système. Nos partenaires français, qui ont inventé le logiciel, disposent à ce jour de 180 références en Europe. Les premiers contacts intervenus pour cet hiver laissent présager des perspectives assez intéressantes pour le futur.

Le coût d'équipement de base et d'une machine s'élève à environ 80'000.-- € et ensuite 10'000 € par machine

Depuis la fin de cet hiver, nous avons des contacts avec l'Italie, l'Autriche (Sölden), le Canada (Wistler).

Une présence est prévue sur le prochain InterAlpin, à Innsbruck, qui aura lieu dans une quinzaine de jours.

Nous avons également été approchés par des constructeurs de systèmes d'enneigement mécanique, dont la maison York.

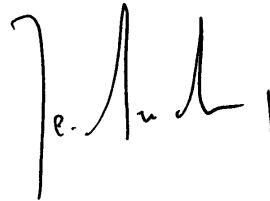
Il est relevé que les fabricants de neige et les utilisateurs vont, à très court terme, utiliser le même genre d'outil, qui pourrait être le système proposé aujourd'hui par GéoSnow.

M. Cottet remercie l'assemblée de son attention.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, M. Jean-Pierre Morand clôt l'assemblée à 12h30.

Il remercie les actionnaires de leur participation et les invite, au nom du Conseil d'administration, à partager un apéritif et la traditionnelle raclette.

Le Président : Jean-Pierre Morand



La Secrétaire : Claudine Jacquier

